

**Département de l'Isère  
Arrondissement de GRENOBLE  
COMMUNE DE  
SAINT VINCENT DE MERCUZE 38660**  
-----

**DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 SEPTEMBRE 2015**

**Nombre d'élus : 15** L'an deux mille quinze, le 14 septembre, à 20 heures  
**En exercice : 15** Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT VINCENT DE MERCUZE,  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,  
**Présents : 12** sous la présidence de Monsieur Philippe BAUDAIN, Maire  
**Votants : 15** Date de convocation du Conseil Municipal : le 7 septembre 2015

**Présents :** BAUDAIN Philippe, CLOUZEAU Nadine, PILLARD Catherine, BRELLIER Jean-Paul, ANTONIAZZI Denis, BARBIER Gaëlle, BELLEAU Jean-Luc, DANIELI Claude, SICARD Éric, TUPIN Bathilde, BOREL Solange, FICARELLI Pierre.

**Absents/Excusés :** GUESDON Pascale (pouvoir à CLOUZEAU Nadine), LEMIERE Patrick (pouvoir à BAUDAIN Philippe), BURDET Gérard (pouvoir à BELLEAU Jean-Luc),

**Secrétaire de séance :** ANTONIAZZI Denis

**ORDRE DU JOUR**

- ✓ Création de postes
- ✓ Demande de subventions
- ✓ Contrat groupe d'assurance statutaire
- ✓ Subventions exceptionnelles
- ✓ Questions diverses

**Ouverture de la séance : Denis Antoniazzi est désigné secrétaire.**

**Approbation du PV des délibérations du 18 juin 2015.**

Pas de remarques.

**Le PV du 18 juin 2015 est donc approuvé à l'unanimité.**

**Délibération N° 2015-09.01**

**OBJET : Création de poste d'agent non titulaire pour la direction et animation périscolaire et l'animation de l'espace jeune**

Mr le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de créer un emploi d'agent non titulaire pour accroissement d'activité pour assurer la direction et l'animation périscolaire ainsi que l'animation de l'espace jeune du 15 septembre 2015 au 31 août 2016 et de fixer le niveau de rémunération.

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité** décide :

- de créer un poste à durée déterminée du 15 septembre 2015 au 31 août 2016 pour assurer la direction et l'animation périscolaire ainsi que l'animation de l'espace jeune à raison de 35 heures hebdomadaires annualisées.
- de fixer la rémunération de l'agent suivant l'échelon 10 du grade d'adjoint d'animation 2ème classe.

**Délibération N° 2015-09.02**

**OBJET : Création de poste d'agent non titulaire pour l'animation périscolaire et l'animation de l'espace jeune**

Mr le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de créer un emploi d'agent non titulaire pour assurer l'animation périscolaire et l'animation de l'espace jeune du 15 septembre 2015 au 31 août 2016 et de fixer le niveau de rémunération.

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité** décide :

- de créer un poste à durée déterminée du 15 septembre 2015 au 31 août 2016 pour assurer l'animation périscolaire et l'animation de l'espace jeune à raison de 23,2 heures hebdomadaires annualisées.
- de fixer la rémunération de l'agent suivant l'échelon 5 du grade d'adjoint d'animation 2ème classe.

**Délibération N° 2015-09.03**

**OBJET : Création de poste d'animateur non titulaire**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de créer un emploi d'agent non titulaire pour accroissement d'activité afin d'assurer l'animation des enfants au centre de loisir et pendant le temps périscolaire.

Le conseil municipal, **à l'unanimité**, décide :

- de créer un poste à durée déterminée du 1er septembre 2015 au 31 décembre 2015 pour assurer l'animation et la surveillance des enfants au sein du service enfance-jeunesse à raison de 21,89 heures hebdomadaires.
- de fixer la rémunération de l'agent suivant l'échelon 2 du grade d'adjoint d'animation 2ème classe.

**Délibération N° 2015-09.04**

**OBJET : Création de poste d'agent non titulaire pour l'animation périscolaire**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de créer un emploi d'agent non titulaire occasionnel afin d'assurer les fonctions d'animation périscolaire du 15 septembre 2015 au 3 juillet 2016.

Le conseil municipal, **à l'unanimité**, décide :

- de créer un poste à durée déterminée d'agent non titulaire occasionnel du 15 septembre 2015 au 3 juillet 2016 à raison de 20,20 heures hebdomadaires en période scolaire pour assurer les fonctions d'animation périscolaire.
- de fixer la rémunération de l'agent suivant l'échelon 2 du grade d'adjoint d'animation 2ème classe.

**Délibération N° 2015-09.05**

**OBJET : Création de poste d'adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un agent actuellement au grade d'Adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe peut prétendre à un avancement de grade par ancienneté sur le grade d'Adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe.

Afin de pouvoir nommer cet agent sur ce grade, il convient de créer un poste d'Adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet.

Après délibération, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, décide :

- de créer un poste d'Adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2015.
- de supprimer le poste d'Adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe précédemment occupé par l'agent.

**Délibération N° 2015-09.06**

**OBJET : Demande de subvention pour l'opération de la Place Planchon**

Monsieur le maire explique que les importantes dégradations liées aux chantiers des "Nivéoles" et "Lys Martagon" nécessitent la rénovation de la Place Planchon et des chemins piétonniers qui la jouxtent.

L'estimation du coût des travaux est de 110.000 € HT et il est proposé de faire les demandes de subventions appropriées.

Après délibération, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- approuve la proposition,
- autorise le maire à entreprendre les démarches nécessaires à l'obtention de toutes subventions possibles (Département, Etat ...)

**Délibération N° 2015-09.07**

**OBJET : Demande subvention pour l'opération "enfouissement des réseaux secs" du secteur des Rotys**

Monsieur le maire explique que dans le cadre de l'opération d'aménagement global du secteur des Rotys (Rue de Rotys, rue des Monts, Tortiers), il est envisagé d'enfouir les réseaux aériens (EDF, Télécoms) et de remplacer l'éclairage public.

L'estimation du coût des travaux est de 200.000 € HT et il est proposé de faire les demandes de subventions appropriées.

Après délibération, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- approuve la proposition,
- autorise le maire à entreprendre les démarches nécessaires à l'obtention de toutes subventions possibles (Département, Face ...)

**Délibération N° 2015-09.08**

**OBJET : Demande subvention pour l'opération "réseaux humides" du secteur des Rotys**

Monsieur le maire explique que dans le cadre de l'opération d'aménagement global du secteur des Rotys (Rue de Rotys, rue des Monts, Tortiers), il est envisagé de réaliser l'assainissement séparatif du réseau ainsi que la rénovation du réseau d'adduction d'eau.

L'estimation du coût des travaux est de 200.000 € HT et il est proposé de faire les demandes de subventions appropriées.

Après délibération, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- approuve la proposition,
- autorise le maire à entreprendre les démarches nécessaires à l'obtention de toutes subventions possibles (Département, Agence de l'eau ...)

**Délibération N° 2015-09.09**

**OBJET : Demande subvention pour l'opération "réhabilitation des voiries" du secteur des Rotys**

Monsieur le maire explique que dans le cadre de l'opération d'aménagement global du secteur des Rotys (Rue de Rotys, rue des Monts, Tortiers), il est envisagé de réaliser la réhabilitation des voiries. L'estimation du coût des travaux est de 50.000 € HT et il est proposé de faire les demandes de subventions appropriées.

Après délibération, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- approuve la proposition,
- autorise le maire à entreprendre les démarches nécessaires à l'obtention de toutes subventions possibles (Département, Etat ...)

**Délibération N° 2015-09.10**

**OBJET : Contrat groupe d'assurance statutaire**

Le Maire expose :

- Vu le code général des collectivités territoriales ; Vu le code des assurances ;
- Vu la loi n°84.53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26;
- Vu le Décret n°86.552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la Loi 84.53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les Centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissement territoriaux ;
- Vu le Code des Marchés Publics et notamment l'article 35 alinéa 1.2 autorisant le recours à la procédure de marché négocié après publicité et mise en concurrence lorsque les spécifications du marché ne peuvent être établies avec précision suffisante pour permettre le recours à l'Appel d'offres ;
- Vu la délibération du Conseil d'Administration du CDG38 en date du 2 décembre 2014 approuvant le renouvellement du contrat groupe selon la procédure négociée ;
- Vu la délibération du Conseil d'Administration du CDG38 en date du 9 juin 2015 approuvant les modalités de rémunération du CDG38 pour la mission passation et gestion du contrat groupe d'assurance statutaire;
- Vu la délibération du Conseil d'Administration du CDG38 en date du 7 juillet 2014, autorisant le Président du CDG38 à signer le marché avec le candidat GRAS SAVOYE / GROUPAMA ;

Le Conseil, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

**APPROUVE** l'adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire 2016-2019 proposé par le CDG38 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 et jusqu'au 31 décembre 2019 ;

**ACCEPTE** dans ce cadre la proposition suivante :

- durée du contrat : 4 ans,
- Agents CNRACL : franchise de 10 jours au taux de 6.25%,
- Agents permanents titulaires ou stagiaires non affiliés à la CNRACL et agents non titulaires affiliés IRCANTEC : franchise de 10 jours au taux de 0.98%,

**PREND ACTE** que les frais de gestion du CDG38 qui s'élèvent à 0.12% de la masse salariale assurée, viennent en supplément des taux d'assurance ci-dessus déterminés ;

**AUTORISE** le Maire/le Président pour effectuer toute démarche et signer tout acte nécessaire à cet effet ;

**PREND ACTE** que la collectivité adhérente pourra quitter le contrat groupe chaque année sous réserve d'un délai de préavis de 4 mois.

**Délibération N° 2015-09.11**

**OBJET : Subvention exceptionnelle**

Monsieur le maire propose le versement d'une subvention d'un montant de 800 euros à l'association COSA ANIMALIA pour la prise en charge des chats sauvages.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **à l'unanimité**,

- Autorise le maire à verser une subvention de 800 € à l'association COSA ANIMALIA.

**OBJET : Questions diverses**

Monsieur le maire a répondu aux questions de l'opposition concernant :

1. La mise à disposition des documents dès l'envoi des convocations
2. L'absence d'annonce dans le bulletin de l'économie due au renoncement de majoration des indemnités
3. La situation d'Ecopla

La séance est levée à 20 h 15.

## FEUILLET DE CLOTURE

### Réunion du CONSEIL MUNICIPAL du 14 septembre 2015

- N° 2015-09.01 **Création de poste d'agent non titulaire pour la direction et l'animation périscolaire, l'animation de l'espace jeune**
- N° 2015-09.02 **Création de poste d'agent non titulaire pour l'animation périscolaire et l'animation de l'espace jeune**
- N° 2015-09.03 **Création de poste d'animateur non titulaire**
- N° 2015-09.04 **Création de poste d'agent non titulaire pour l'animation périscolaire**
- N° 2015-09.05 **Création de poste d'adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe**
- N° 2015-09.06 **Demande subvention pour des travaux Place Planchon**
- N° 2015-09.07 **Demande subvention pour enfouissement réseaux secs du secteur Rotys**
- N° 2015-09.08 **Demande de subvention pour réseaux humides du secteur Rotys**
- N° 2015-09.09 **Demande de subvention pour réhabilitation des voiries du secteur Rotys**
- N° 2015-09.10 **Contrat groupe d'assurance statutaire**
- N° 2015-09.11 **Subvention exceptionnelle**

*Fait et délibéré en séance le 14 septembre 2015*

*Tableau de signature des présents*

<b>Membres présents</b>	<b>Fonction</b>	<b>Signatures</b>	<b>Membres présents</b>	<b>Fonction</b>	<b>Signatures</b>
BAUDAIN Philippe	Maire		DANIELI Claude	Conseillère municipale	
CLOUZEAU Nadine	1 <sup>er</sup> adjointe		SICARD Eric	Conseiller municipal	
PILLARD Catherine	3 <sup>ème</sup> adjointe		TUPIN Bathilde	Conseillère municipale	
BRELLIER Jean-Paul	4 <sup>ème</sup> adjoint		BOREL Solange	Conseillère municipale	
ANTONIAZZI Denis	Conseiller municipal		FICARELLI Pierre	Conseiller municipal	
BARBIER Gaëlle	Conseillère municipale				
BELLEAU Jean-Luc	Conseiller municipal				